

 **URUGUAY : LA FISCALITÉ ET LA COMPTABILITÉ**

Dans cette page : [Les taux d'imposition en Uruguay](#) | [Comptabilité et règles comptables en Uruguay](#)

Les taux d'imposition

LES TAXES À LA CONSOMMATION

La nature de la taxe	Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) - Impuesto al valor agregado (IVA)
Le taux standard	22%
Le taux réduit	<p>Certains biens essentiels, médicaments, services hôteliers et touristiques, services de santé, première vente de biens immobiliers et services proposés par des hôtels en « haute saison » à des particuliers résidents sont soumis à un taux réduit de 10%.</p> <p>Certains biens et services sont exemptés : devises étrangères, titres, obligations, actions et autres transactions financières, lait, livres, journaux, magazines, matériel éducatif, machines agricoles, eau et services fournis par des hôtels en "basse saison" à des particuliers résidents. Les exportations de biens sont détaxées.</p> <p>Le consommateur final peut bénéficier d'un taux réduit de 18% pour les transactions jusqu'à 16 000 UYU, et de 20% pour les opérations supérieures à cette valeur, lorsque le paiement est effectué par carte de débit ou par instrument de monnaie électronique.</p>
Les autres taxes à la consommation	<p>L'Uruguay applique une taxe de commercialisation : IMESI (en espagnol) (Impuesto Especifico Interno, Specific Internal Tax), applicable uniquement à la première vente. Selon le type de bien, il est calculé sur la base du prix de vente réel ou du prix officiel fixé par l'Etat. Les marchandises soumises aux taux les plus élevés sont les boissons alcoolisées (de 20,20% à 80%, selon le degré d'alcool), le tabac (de 28% à 70%), les lubrifiants (de 5% à 35%) et l'essence, le carburant et autres produits pétroliers (de 5% à 133%).</p>

LES TAXES SUR LES SOCIÉTÉS

Impôt sur les sociétés	25%
Le taux d'imposition pour les sociétés étrangères	<p>L'Uruguay applique un régime fiscal territorial, de sorte que les entités résidentes et non résidentes sont soumises à l'impôt sur leurs revenus réalisés en Uruguay. Une entreprise est considérée comme résidente si elle est constituée conformément à la loi uruguayenne. Une retenue à la source de 12% est prélevée sur les revenus de source uruguayenne obtenus par des non-résidents, sauf dans les cas où ces revenus proviennent de l'exploitation d'un établissement stable dans le pays.</p>
La taxation des plus-values	<p>Les plus-values de cession sont imposées en tant que revenu ordinaire au taux d'imposition des sociétés de 25%.</p> <p>Les plus-values de cession de titres du porteur sont soumis à un taux de 12%, applicable à un notionnel de 20% du coût de la transaction (20% de la valeur marchande des titres cédés, s'ils ne sont pas cotés).</p>
Les déductions et les crédits d'impôt	<p>Les dépenses documentées nécessaires pour obtenir et conserver un revenu brut imposable sont généralement déductibles.</p> <p>Les amortissements (selon la méthode linéaire) sont déductibles à des taux variables en fonction de la nature de l'actif. D'autre part, le goodwill ne peut être déduit aux fins de l'impôt. Les frais de démarrage peuvent être amortis sur une période de trois à cinq ans (à déterminer par l'entreprise). Les frais d'intérêt et les créances irrécouvrables (pour les créances non recouvrées dans les 18 mois ou plus) sont généralement déductibles.</p> <p>Les dons à des organismes de bienfaisance donnent lieu à des déductions à des taux variables selon l'organisme bénéficiaire. Les dons à certains types d'organismes (services éducatifs, santé, aide à la jeunesse) sont déductibles à hauteur de 25% du montant, le reste étant converti en crédit d'impôt.</p> <p>Les amendes et pénalités payées ne sont pas déductibles des impôts. Les impôts sont généralement déductibles, à l'exception de l'impôt sur les sociétés et de l'impôt sur la fortune.</p>

Les pertes fiscales peuvent être reportées sur une période maximale de cinq ans (jusqu'à 50% du revenu imposable net pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2017), après ajustement pour l'inflation. Cependant, à partir de 2021, le plafond susmentionné a été éliminé. Le report des pertes n'est pas autorisé.

Les autres taxes sur les sociétés

Les employeurs sont tenus de retenir les charges sociales au nom de leurs employés à des taux variant de 18,1% à 23,1% (selon la situation familiale de l'employé). Les employeurs versent 12,625% du salaire.

Une taxe foncière est prélevée par les municipalités sur les biens immobiliers à des taux variables. Les droits de mutation sont payables à la fois par le vendeur (2%) et par l'acheteur (2%).

Toutes les entreprises sont soumises à un impôt sur la fortune de 1,5% (qui ne s'applique qu'aux biens et titres domiciliés en Uruguay). Au moment de leur constitution, les sociétés sont tenues de payer un impôt forfaitaire au taux de 1,5% sur la base d'un montant de référence actualisé chaque année (impôt ICOSA - 44 777 UYU en 2022). De plus, l'impôt est également dû annuellement pour les sociétés à la fin de chaque exercice au taux de 0,75% sur la base du même montant de référence.

Si une société ne distribue pas de revenu net imposable après trois exercices, ces montants sont traités comme une distribution réputée et sont soumis à un impôt sur les dividendes réputés de 7%.

Les autres ressources utiles

Administration générale des impôts (DGI)

Consultez le site Doing Business, pour obtenir un sommaire des impôts et des cotisations obligatoires.

Comparaison internationale de la fiscalité des entreprises

	Uruguay	Amérique latine & Caraïbes	Etats-Unis	Allemagne
Nombre de paiements de taxes par an	20,0	28,2	10,6	9,0
Temps requis pour les formalités administratives en heures	163,0	327,5	175,0	218,0
Montant total des taxes en % des profits	41,8	46,8	36,6	48,8

Source : Doing Business, Dernières données disponibles.

LES TAXES SUR LE REVENU DES PERSONNES

Le taux standard

Impôt sur le revenu des particuliers	Taux progressif de 0% à 36%.
BPC mensuel ("Base of Benefits and Contributions")	5 164 UYU en 2022
Jusqu'à 7 BPC	0%
Entre 7 et 10 BPC	10%
Entre 10 et 15 BPC	15%
Entre 15 et 30 BPC	24%
Entre 30 et 50 BPC	27%
Entre 75 et 115 BPC	31%
Au-delà de 115 BPC	36%
Investissement en capital (intérêts, loyers, redevances, revenus du capital)	12%

Les déductions et les crédits d'impôt

Des déductions sont autorisées pour les cotisations à la sécurité sociale, un petit montant fixe par enfant mineur et son éducation, son alimentation, sa santé et son logement, certains paiements sur les prêts hypothécaires. Les contribuables dont le revenu mensuel est inférieur à 15 BPC ("Base de Prestaciones y Contribuciones" - UYU 77 460 en 2022) pourront déduire 10% des déductions, tandis que les personnes dont le revenu est supérieur à 15 BPC ne pourront déduire que un taux de 8 % du total des déductions. Certaines créances douteuses, les commissions d'intermédiation, les frais de renouvellement et de souscription, la taxe foncière et les cotisations sont déductibles des revenus immobiliers issus des baux immobiliers.

Les indépendants peuvent bénéficier d'une réduction de revenus de 30% pour les dépenses calculées sur une base fictive.

Les régimes spéciaux

Tant les résidents que les non-résidents sont imposés sur les revenus provenant d'activités développées, de biens situés sur le territoire uruguayen ou de droits utilisés économiquement sur

concernant les expatriés	<p>le territoire uruguayen. Une personne physique est considérée comme résidente si elle séjourne en Uruguay pendant plus de 183 jours au cours de l'année civile ou si son centre d'intérêts économiques ou vitaux se trouve en Uruguay.</p> <p>L'impôt sur le revenu des personnes physiques non-résidentes (IRNR) est généralement de 12% (25% pour les revenus obtenus par des entités résidentes, domiciliées ou situées dans une juridiction à faible taux d'imposition).</p> <p>Les particuliers devenus résidents fiscaux avant 2020 pouvaient opter pour un congé fiscal de six ans sur les revenus de source étrangère. Les personnes physiques qui deviennent résidentes fiscales à partir de 2020 peuvent opter pour un congé fiscal de 11 ans sur les revenus de source étrangère ou un taux d'imposition définitivement réduit de 7 % sur ces revenus.</p>
--------------------------	--

LES CONVENTIONS DE NON DOUBLE IMPOSITION

Les pays avec lesquels une convention de non double imposition a été signée	Liste des conventions de double imposition
Les retenues à la source	Dividendes : 0 (société résidente)/7%, Intérêts : 0 (société résidente)/7% ou 12% (selon durée et devise du prêt)/25% (intérêts versés à un résident d'un paradis fiscal), Redevances : 0% (société résidente)/12 %/25% (redevances versées à un résident d'un paradis fiscal)
Les accords bilatéraux	🇫🇷 La France et l'Uruguay ne sont pas liés par une convention de non double imposition.

LES SOURCES D'INFORMATION FISCALE

Les autorités fiscales	Aperçu des mesures fiscales uruguayennes en réponse à la Covid-19 Administration générale des impôts (DGI)
Les autres ressources utiles	Bureau des Douanes

Comptabilité et règles comptables en Uruguay

Les règles comptables

L'année fiscale	L'année fiscale commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de la même année.
Les normes comptables	Adoption de l'IFRS, International Financial Reporting Standards, en 2004.
Les organismes comptables	CGN
La structure des comptes	Un bilan, un compte de résultats.
Les obligations de publication	Les sociétés doivent informer le gouvernement de leur situation économique et financière en publiant annuellement leurs états financiers contrôlés par des professionnels de la comptabilité.
Les organismes professionnels	CCEA , Collège des comptables, économistes et administrateurs de l'Uruguay
La certification et l'audit	Les sociétés doivent appliquer les normes de l'International Accounting Standard, ces normes ayant force de loi. Afin de contrôler la comptabilité et les documents comptables issus des entreprises, un contrôle devra être effectué par le biais d'un auditeur externe à l'entreprise. Vous pouvez contacter un auditeur externe : Deloitte, Ernst & Young, KPMG, PricewaterhouseCoopers.

Informations comptables

